

—  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE**

**4<sup>ème</sup> REUNION DE 2008**

**Séance du 23 juin 2008**

CG 08/4<sup>ème</sup>/II-06

**LE CANAL DES DEUX MERS  
SECTION  
MONTECH/DEPARTEMENT DE HAUTE-GARONNE**

---

Les travaux d'aménagement du chemin de halage et d'itinéraire terrestre entre Castelsarrasin et Montech sont achevés. 44 kms de chemin de randonnée à l'usage des piétons et de cyclistes sont ainsi aménagés entre Lamagistère et Montech.

Nous devons conforter et valoriser ce patrimoine, dans la traversée de notre département afin de développer l'offre de loisirs et de services, en améliorant les abords notamment par le choix de techniques favorisant la biodiversité (tunage, plantations de végétaux).

Ce projet s'inscrit pleinement dans le cadre des actions de préservation et de restauration des milieux naturels engagées par notre collectivité pour renforcer l'attractivité de notre département.

Lors du Budget Primitif, je vous avais indiqué la nécessité de conforter les berges du canal depuis Montech jusqu'à la limite avec la Haute Garonne avant de poursuivre l'aménagement du chemin de randonnée.

**La protection des berges**, dont le montant s'élève à **1 760 000 € H T**, est éligible au contrat de projet 2007-2013 au titre de l'axe 3 mesure 3 « préservation des ressources naturelles grâce à une meilleure gestion ». J'ai donc engagé des discussions avec les représentants de l'Etat pour obtenir une participation financière sur les fonds européens.

Par courrier en date du 5 mai 2008, Monsieur le Préfet de Région confirme que le programme opérationnel de compétitivité régionale et d'emploi du FEDER (2007-2013), prévoit des possibilités d'intervention pour le canal des deux mers.

La région Midi-Pyrénées, quant à elle, a délibéré pour allouer une subvention de **440 000 €** correspondant à sa participation de 25% de **1 760 000 €**

Il reste à concrétiser la subvention de l'Union Européenne à hauteur de 50% des travaux, soit **880 000 €**

Pour cela nous devons adopter le plan de financement suivant :

- Union Européenne..... **880 000 €(50%)**
- Conseil Régional Midi-Pyrénées..... **440 000 €(25%)**
- Département de Tarn et Garonne..... **440 000 €(25%)**
  
- **TOTAL.....1 760 000 €HT, soit 2 105 000 €TTC**

Compte tenu de ce qui précède, je vous propose de bien vouloir délibérer.



Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission travaux publics, voies de communication, aménagement urbain,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

## **LE CONSEIL GENERAL**

- Adopte le plan de financement suivant concernant la protection des berges du canal des deux mers depuis Montech jusqu'à la limite avec la Haute-Garonne, opération éligible au contrat de projet 2007-2013 au titre de l'axe 3 mesure 3 « préservation des ressources naturelles grâce à une meilleure gestion » :

- Union Européenne..... **880 000 €(50%)**
- Conseil Régional Midi-Pyrénées..... **440 000 €(25%)**
- Département de Tarn et Garonne..... **440 000 €(25%)**
  
- **TOTAL.....1 760 000 €HT, soit 2 105 000 €TTC**

- Autorise Monsieur le Président à demander à Monsieur le Préfet de Région les subventions européennes correspondantes ;
- Adopte à cet effet, une autorisation de programme de 2 105 000 €TTC, correspondant aux travaux de confortement des berges du canal des deux mers dont les premiers crédits de paiement seront proposés, une fois la subvention du FEDER acquise.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,